

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 JUILLET 2026

**DELIBERATION N°CD2026-
07/3/12
DOSSIER N°7570**

**FSE+ - PROGRAMMATION ATELIER ET CHANTIER
D'INSERTION 2026**

Etaient présents :

Marie-Christine BUNLON, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Delphine CHARTRAIN à Bertrand LABAR
Laurence CHEVREUX à Marie-Christine BUNLON
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Valéry MARTIN à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : FSE+ - PROGRAMMATION ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION
2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,

VU l'avis favorable du comité de sélection ;

VU l'avis favorable de l'autorité de gestion déléguée (DREETS Nouvelle Aquitaine) ;

VU le rapport CD2026-07/3/12 de Madame la Présidente du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Décide :

- de constater que les projets présentés par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF23), la Ferme de Saintary, le Réseau creusois des SIAE et le Comité d'accueil creusois en réponse à l'appel à projet « Nouvelle-Aquitaine_CD23_2026_P1_OSH_IAE_Soutien à l'accompagnement des salariés en insertion dans les ACI » sont conformes au Programme National FSE+ et à l'appel à projets ;
- de dire que les opérations présentées sont conformes aux critères de sélection et aux règles d'éligibilité ;
- de rendre un avis favorable à la programmation des dossiers de demande de cofinancement FSE+ présentés par la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF23), la Ferme de Saintary, le Réseau creusois des SIAE et le Comité d'accueil creusois ;
- de valider la programmation des dossiers de demandes de participation FSE+ avec ces porteurs de projets ;

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'attribuer des subventions au titre du FSE+ des montants prévisionnels suivants :

☞ Maison de l'Emploi et de la Formation 23 : **24.353,32 euros** (20% du montant de l'opération)

Ne prend pas part au vote :

Mme Delphine CHARTRAIN (ayant donné pouvoir à M. Bertrand LABAR), Elue Membre MEF 23

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

☞ Ferme de Saintary : **36.443 euros** (20% du montant de l'opération)

☞ Réseau creusois des SIAE : **54.641,13 euros** (20% du montant de l'opération)

☞ Comité d'accueil creusois : **67.811,40 euros** (18,69% du montant de l'opération)

- d'autoriser le versement d'une avance de la subvention FSE+ à hauteur de 50 % des montants totaux prévisionnels sollicités ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets, ainsi que les éventuels avenants y découlant ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions, des paiements, et à l'aboutissement du dossier.

Dit que les membres ayant pris part au vote sont exempts de tout conflit d'intérêt.

Pour l'ensemble des décisions,

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET